

LE DROIT D'AUTEUR DE LA COURONNE—ON DEMANDE AU
GOUVERNEMENT DE RÉEXAMINER LA QUESTION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et a trait à la politique du gouvernement en matière de diffusion de documents. Aux États-Unis, tous les documents sont du domaine public et peuvent être diffusés. Au Canada, nous avons le droit d'auteur de la Couronne, comme il se doit. Les documents sont publiés, protégés par ces droits, mais ils sont rarement diffusés sous cette forme. Au Royaume Uni, il existe une sorte de juste milieu: le droit d'auteur de la Couronne existe mais certains documents sont publiés sous forme de circulaires du gouvernement.

J'hésite à employer l'expression, mais dans l'intérêt de la «démocratie de participation», dans laquelle d'aucuns croient peut-être encore, le premier ministre est-il prêt à promettre que le gouvernement va au moins remettre à l'étude le mécanisme de publication des documents et rapports du gouvernement, de sorte que ceux-ci puissent être mis à la portée de ceux qui voudront, en l'occurrence, se renseigner sur les rouages du monopole pétrolier au Canada? Ils deviendraient ainsi des citoyens mieux renseignés et pourraient s'occuper de ces problèmes.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, je tiens à dire à l'honorable représentant que la politique qu'il vient de décrire est précisément celle que j'applique. Je négocie régulièrement et de bonne foi, et je cède le droit d'auteur chaque fois que c'est justifié. La politique que j'applique vise à mettre à la portée du plus grand nombre possible de Canadiens les renseignements auxquels ils devraient avoir accès. En fait, c'est pourquoi le rapport est publié dans son texte intégral et sous forme de résumé. Quant aux négociations, quiconque veut traiter avec moi de bonne foi, madame le Président, est assuré que je lui rendrai la pareille.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—LE RÔLE DES AGENCES DE
COMMERCIALISATION

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Madame le Président, j'ai lu le rapport du Conseil économique du Canada et, contrairement aux affirmations du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), le Conseil reconnaît très bien la présence des agences de commercialisation et le rôle qu'elles ont à jouer dans la mise en marché des produits agricoles canadiens. Il émet cependant une réserve quant à la politique canadienne du lait en affirmant que le contrôle de la Commission pourrait provoquer une augmentation du prix du lait chez les consommateurs. Pourrais-je demander au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture s'il partage cette affirmation?

M. Marcel Ostiguy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame le Président, il est difficile de commenter la politique laitière puisque, présentement, elle est en révision, et elle sera annoncée au début du mois d'août. Je

Questions orales

voudrais quand même dire à la Chambre que notre politique laitière au Canada n'est pas plus onéreuse que celle des États-Unis, et elle l'est beaucoup moins pour les contribuables et le consommateur canadien que celle de la Communauté économique européenne.

* * *

[Traduction]

LES POSTES

LE SERVICE DANS LES BANLIEUES DE CALGARY

M. John Kushner (Calgary-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Postes. Je la lui ai posée à maintes reprises. Je constate que le ministre n'est pas là et je me demande si le ministre suppléant pourrait me répondre. Ma question a trait aux boîtes postales groupées qui doivent être installées à Whitehorn, à Temple, à Falconridge et à Castle-ridge. On avait promis qu'elles seraient installées sous peu, mais nous faisons face à ce problème depuis deux ans. Le ministre suppléant peut-il nous dire quand ces boîtes seront installées et quand la livraison postale commencera?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je remercie le député de sa question qui est divisée en deux parties. Tout d'abord il s'inquiète au sujet des boîtes postales groupées dans certaines banlieues de Calgary. D'après mes renseignements, le ministère des Postes fournit un service postal en fonction du personnel disponible. Le matériel nécessaire pour desservir les boîtes groupées de ces régions est maintenant installé. Je peux assurer au député que le service aux boîtes groupées est temporaire et que le service par facteur sera étendu aux banlieues de Calgary quand les Postes disposeront du personnel nécessaire, c'est-à-dire soit quand le ministère des Postes modifiera ses méthodes d'exploitation, soit quand il adoptera des méthodes plus efficaces.

LA DISTRIBUTION DU COURRIER À DOMICILE

M. John Kushner (Calgary-Est): Madame le Président, je veux demander au ministre suppléant s'il est en mesure de mettre la Chambre au fait de la situation actuelle. Comme il le sait très bien, de nombreuses études ont été faites sur la question de la distribution du courrier dans cette région. Voilà deux ans que l'on nous promet mois après mois de nous donner une réponse. Or il se trouve que cette question a été étudiée à satiété. Le ministre suppléant peut-il au moins nous dire à quel moment reprendra la distribution du courrier à domicile?

M. Gary F. McCauley (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, étant donné la croissance de la banlieue de Calgary provoquée par le boom économique de l'Alberta, les contraintes de main-d'œuvre auxquelles nous nous heurtons et la grande prospérité économique de l'Alberta, il est très difficile de donner une date en ce moment. Nous essaierons cependant de renseigner le député le plus tôt possible à cet égard.